

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITE DIRECTEUR
DU 19 MAI 2021

À 19h00, en visioconférence en raison de la crise sanitaire

Présents :

Membres du Comité Directeur : Marjorie AUFRERE / Viviane BARCLAY / Jean-Jacques BENA / Julien BLANCHET / Sylvain BOUQUET / Mario BOURDAGEAU / Sylvie COMMEUREUC / Laura FLESSEL COLOVIC / Bruno GARES / Grégory GOETZ / Jean-Marc GUENET / Philippe LAFAY / Grégory LAFON / Hugues LE MERRE / Jean-Michel LUCENAY / Karine MORTECLETTE / Nicolas REGNARD / Isabelle RICHARD / Julien RICHET COOPER / Sébastien ROBINEAUX / Emmanuelle RODRIGUEZ / Brigitte SAINT BONNET / Thérèse SALVADOR / Véronique SOLIVELLAS MASSUEL / Sylvie SORMAIL / Laurianne THIEBAUT / Alain VARILLE / Marie-Noëlle WATTIER VERVOITTE

Excusés : Brigitte BRIEU VERDEAUX / Michel CARLIEZ pouvoir à Marjorie AUFRERE / Rémy DELHOMME pouvoir à Philippe LAFAY / Christian PEETERS / Paule RICHARD pouvoir à Bruno GARES

Invités : Christophe CONRAD / Alain GARNIER / Marie-Claude GUILLAUME / Jean-Noël HAUTEFAYE / Sylvie LE MAUX / Frantz MULLER / Virginie THOBOR

Excusés : Clément CAMBEILH

1/ Accueil par le président

Le président ouvre la séance et précise que certains membres auront quelques minutes de retard. Il indique qu'aujourd'hui est un jour particulier car c'est la reprise de la pratique sportive pour les mineurs et il se réjouit de l'engouement des territoires et principalement pour les clubs qui étaient en zone dite rouge. Les adultes seront autorisés à compter du 9 juin. Concernant les compétitions, elles sont possibles pour les mineurs dès maintenant et à compter du 30 juin pour les majeurs.

Le président indique que toutes ces informations seront expliquées et validées lors de la réunion prévue demain avec les présidents de région. Il est important qu'ils soutiennent le projet fédéral et accompagnent la fédération. Les licenciés ont hâte de reprendre l'escrime dans le respect du protocole sanitaire.

Le président précise que la reprise est un choix personnel. En effet, ceux qui souhaitent reprendre le peuvent mais ceux qui ne le souhaitent pas sont libres de ne pas se rendre en compétition.

Le président précise qu'il était dans la journée au COJO avec une quarantaine de présidents de fédérations et beaucoup, tout comme l'escrime, reprennent le chemin de l'entraînement et des compétitions, même si ce ne sera pas pour le moment les compétitions à 500% comme auparavant, ni les compétitions de haut niveau mais il faut reprendre et redonner la vie car c'est de l'espoir. Les jeunes enfants en ont besoin et le sport est important pour la santé.

Le président souhaite accueillir Virginie THOBOR, future directrice technique nationale qui sera nommée officiellement le 1^{er} juin. Il précise qu'il a un accord de principe avec le directeur des sports, le ministère sports et le directeur du cabinet afin qu'elle soit présente 3 jours à la fédération et 2 jours pour le pass-sport mis en place par le ministère.

Le président passe la parole à Brigitte SAINT BONNET, qui remplace le secrétaire général pour cause de réunion.

2/ Approbation du projet de procès-verbal du comité directeur du 15 avril 2021

Le projet de PV est approuvé à l'unanimité.

3/ Point financier

Brigitte SAINT BONNET donne la parole à Sylvie SORMAIL qui indique que les comptes annuels se composent d'un bilan actif, d'un bilan passif et des comptes de résultat.

Sylvie SORMAIL présente ce point à l'aide d'un Powerpoint qui sera annexé au procès-verbal.

La présentation terminée, Philippe LAFAY demande si la provision sur les licences est de 330 000 €.

Sylvie SORMAIL lui répond que la provision des 10 € de licence du plan d'accompagnement des clubs est de 358 000 € ce qui correspond à 35 000 licenciés au 31 décembre 2020.

Philippe LAFAY s'étonne que l'intégralité de la provision soit inscrite en 2020 car la licence 2020-2021 n'est supportée que 4 mois sur l'année 2020 et aucune activité en 2021.

Il précise que la précédente mandature s'était posée la question mais ne l'avait pas pris en compte car ce n'était pas une charge connue.

Sylvie SORMAIL indique que cela est normal car la pandémie n'a commencé qu'en mars 2020 et que, lors de l'assemblée générale de 2020, cela a été affecté de cette façon.

Elle précise que les 358 000 € auraient très bien pu être payés au 15 janvier 2021 pour soutenir les clubs. Elle rejoint les propos de Philippe LAFAY sur la forme mais rappelle que les règles comptables ont évolué récemment.

Philippe LAFAY indique que le soutien aux clubs pour la saison 2020-2021 sera versée sur la saison 2021-2022 alors qu'elle porte sur l'exercice 2020.

Sylvie SORMAIL lui indique qu'elle sera versée sur la saison 2020-2021 puisqu'elle le sera fin juin 2021.

Le président indique que les 300 000 € annoncés avant l'assemblée générale par l'ancienne gouvernance n'avaient pas été inscrits au budget. C'est pourquoi, cette somme est désormais inscrite à ce budget.

Philippe LAFAY indique que, compte-tenu des dépenses COVID engagées, il avait été inscrit, ce que dément le président.

Sylvie SORMAIL précise que les commissaires aux comptes ont trouvé que cette inscription budgétaire est logique et normale.

Philippe LAFAY indique que, lors du dernier comité directeur du 15 avril, il a été écrit dans le compte rendu qui a été approuvé, qu'il y avait 1 000 000 € en trésorerie à la fédération.

Sylvie SORMAIL s'étonne d'avoir annoncé cette somme.

Philippe LAFAY lui répond que cela l'avait étonné car au 31 décembre les comptes étaient de 4 250 000 € et espère que c'était une simple erreur de la trésorière.

Sylvie SORMAIL lui répond que, c'est une possible erreur de retranscription ce à quoi Philippe LAFAY lui rétorque que non., Elle confirme que la somme est de 4 000 000 € dont 1 200 000 € de fonds dédiés qui est peut-être la source de l'incompréhension.

Philippe LAFAY indique que sur le reste des comptes et la façon dont sont gérés les fonds dédiés, il n'y a aucun souci.

Il souhaite terminer ses propos en indiquant que la situation financière de la FFE est saine grâce à la bonne gestion ces dernières années malgré ce qui a pu être dit durant la campagne.

Le président acquiesce tout en rappelant que la saine situation est liée en grande partie à la vente de l'ancien siège. Pour le reste, l'audit flash du ministère a émis des observations qu'il conviendra de lever. Par exemple, la ligne du développement doit être utilisée pour l'intitulé et non pour un autre domaine, ce que le ministère des sports a constaté.

Bruno GARES lui propose à nouveau de se déplacer à la FFE afin de prendre connaissance des différents documents.

Philippe LAFAY insiste sur le fait que la vente du site était une bonne opération financière.

Le président confirme que la situation financière est saine mais qu'il ne faut pas oublier que la vente a permis de compenser les pertes de licenciés et de partenaires. Si le nombre de licenciés ou les recettes partenariales ne remontent pas rapidement, la trésorerie diminuera rapidement.

Philippe LAFAY partage également cette position sur la hausse des licenciés.

Alain VARILLE souhaite ajouter que la FFE ne relançait plus ces créanciers. Philippe LAFAY confirme qu'Alain VARILLE avait fait un très gros travail sur ce dossier.

Alain GARNIER précise que ce travail effectué par Alain VARILLE et Jean-Jacques BENA s'est arrêté à la démission d'Alain VARILLE.

Hugues LE MERRE intervient pour dire que, si le raisonnement est en année civile, il est logique, sous l'avis des commissaires aux comptes, de n'intégrer que 4 mois concernant l'impact de la licence et non pas l'intégralité.

Sylvie SORMAIL confirme que les propositions financières ont été validées par les commissaires aux comptes.

Hugues LE MERRE s'étonne que les commissaires aux comptes aient proposé une telle inscription.

Philippe LAFAY précise que l'an dernier les commissaires aux comptes ne voulaient pas inscrire cette somme en provision mais les placer dans une réserve précisée ou spécifique.

Hugues LE MERRE indique qu'il s'agit juste d'un point de clarification et rejoint Philippe LAFAY pour dire que les finances sont saines.

Enfin, Hugues LE MERRE indique qu'il viendra à la fédération dès que la situation le permettra pour parcourir les documents financiers.

Hugues LE MERRE aborde un dernier point concernant les fonds de l'ANS qui sont, d'un côté pour des actions de développement fédéral et de l'autre pour le haut niveau. Il demande si cela continue à fonctionner de cette manière. Sylvie SORMAIL lui répond par l'affirmative.

Hugues LE MERRE demande si des outils analytiques sont ou seront en place pour éviter l'écueil qui s'est produit sur les mandatures précédentes. Ces outils permettraient de constater si les crédits alloués sont affectés aux bonnes actions. Hugues LE MERRE suggère de rendre les dépenses et les recettes transparentes. En tant que membre du comité directeur, il se dit intéressé de connaître les dépenses et les recettes pour telle ou telle action.

Sylvie SORMAIL lui répond que cela est bien noté.

Alain VARILLE répond, quant à lui, que cela était valable également lors des mandatures précédentes.

Le président indique que des sommes sont effectivement affectées, que ce soit pour le développement ou le haut niveau. La fédération va suivre avec attention les lignes budgétaires par rapport aux projets demandés et à mener. Cette transparence permettra également au ministère de constater que leurs crédits sont utilisés comme il se doit.

Il précise que, de temps en temps, quand les fédérations sont dans des situations délicates, le ministère est plus souple et c'est ce qui est arrivé avec la FFE.

La volonté est d'apporter une certaine rigueur dans le suivi budgétaire.

Brigitte SAINT BONNET passe ensuite au vote.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

Philippe LAFAY demande s'il y a une présentation du budget prévisionnel.

Brigitte SAINT BONNET répond qu'elle n'a pas de présentation PowerPoint.

Philippe LAFAY indique que c'est le rôle du comité directeur de suivre l'exécution du budget.

Il précise également que, malgré plusieurs demandes, le comité directeur n'a eu aucun élément budgétaire depuis janvier 2021.

Sylvie SORMAIL lui répond qu'il est très exigeant par rapport à la mandature précédente et lui rappelle que le budget avait été présenté la veille de l'assemblée générale l'an dernier.

Philippe LAFAY lui répond qu'à chaque comité directeur il y avait un point sur le budget.

Sylvie SORMAIL s'étonne car elle a demandé aux services de préparer des situations trimestrielles qui lui ont répondu n'en avoir jamais réalisées.

Philippe LAFAY précise que le trésorier avait les informations à l'époque.

Julien RICHEL COOPER, membre du comité directeur de la dernière mandature, précise qu'il n'y avait pas un point financier à chaque comité directeur et que les chiffres étaient donnés oralement et sans aucune présentation.

Philippe LAFAY répond que le trésorier faisait toujours un point financier.

Alain GARNIER, membre du comité directeur depuis 1996, confirme les propos de Julien RICHEL COOPER et précise que le comité directeur ne disposait pas du rapport financier écrit. Le trésorier donnait les chiffres importants sans détail et concluait toujours en disant que la situation financière était saine, tout comme aujourd'hui.

Alain GARNIER se souvient que, lors de la dernière AG, le budget prévisionnel était déficitaire de 140 000 €. Julien RICHEL COOPER confirme les dires d'Alain GARNIER et ajoute qu'il était intervenu pour marquer son étonnement relatif à la faible baisse des licences provisionnée (- 5%) par rapport à la situation dans laquelle était la fédération.

Thérèse SALVADOR confirme également les dires et que, depuis 9 ans qu'elle siège au comité directeur, c'est la première fois que la présentation financière est aussi détaillée.

Alain GARNIER indique que la présentation financière qui vient d'être faite est obligatoire car le comité directeur donne son aval sur l'approbation des comptes et l'assemblée générale vote le budget.

Il indique également que les comptes étaient toujours présentés, déjà l'époque de Pierre ABRIC, le matin au comité directeur, juste avant l'assemblée générale.

Le président rappelle qu'il est difficile de présenter le budget 2021 car l'enveloppe de l'ANS n'est pas connue.

4/ Fin de la dotation dédiée au développement du sabre laser

Brigitte SAINT BONNET rappelle qu'il existait une dotation sabre laser pour ceux qui se formaient à la pratique et pour les clubs qui créaient une section.

Les sections étant créées et la formation étant intégrée, il est proposé de mettre fin à cette dotation.

Pas de remarque.

5/ Modifications de la composition des commissions fédérales

Brigitte SAINT BONNET indique qu'il y a deux changements.

Suite à la démission de Jean-Yves MILLET dans le groupe vétérans et après avis favorable du bureau fédéral, il est remplacé à la commission vie sportive par Jacques BETOUT et par Grégory GOETZ à la commission épée hommes.

Il est procédé au vote.

Adopté à l'unanimité.

Brigitte SAINT BONNET rappelle la composition du groupe de travail vétérans.

6/ Modification du règlement médical / du règlement financier / du règlement intérieur 9.3.2 – 9.4.2 – 19.2

- Règlement intérieur

Julien RICHEL COOPER propose une modification du règlement intérieur concernant les mutations.

Il explique être en charge des mutations depuis de nombreuses années et a constaté que de nombreuses demandes ne sont pas nécessairement justifiées, sont parfois détournées de leur objectif et souvent transmises à l'approche de championnats. Ce que confirme Alain VARILLE, anciennement membre de la commission, et dans 98% des cas.

Julien RICHEL COOPER pense qu'il est donc important de pouvoir réguler ce système.

Pour exemple, aujourd'hui 19 mai, une demande de mutation lui est parvenue et il ne comprend pas l'intérêt de muter à cette date, qui plus est en période de COVID-19, sachant qu'il n'y a pas de compétition et que les seniors ne peuvent pas s'entraîner, sauf si le tireur est inscrit sur les listes.

Julien RICHEL COOPER précise que l'idée est de mieux structurer les mutations afin d'avoir une lisibilité plus nette et, d'un autre côté, qu'elles ne soient pas dévoyées du point de vue sportif.

Pour ce faire, la proposition de modification est la suivante : limiter la période des mutations entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de la même année, sauf pour motif impérieux qui sera examiné par la commission.

Il indique que les règles restent en vigueur, c'est-à-dire accord des deux clubs et des présidents de région, que la demande de mutation est adressée à la commission des mutations pour validation.

L'autre point proposé est par rapport aux jeunes qui rentrent en pôle. Il indique que dans le règlement, pendant les deux dernières années il y avait possibilité pour les jeunes de changer de club. Cela peut poser des problèmes, notamment si le tireur se retrouve dans un club qui n'est pas dans la capacité de subvenir financièrement voire sportivement à ses attentes, l'idée étant de réduire cette interdiction à une année.

Philippe LAFAY demande si une personne déménage, elle ne peut plus changer de club après le 31 décembre.

Julien RICHEL COOPER lui répond qu'effectivement les mutations cessent à partir de 31 décembre c'est pourquoi le motif impérieux permettra d'étudier un tel cas.

Le président prend la parole pour rassurer Philippe LAFAY qui s'inquiétait sur ces demandes. Il précise que cela ne changera pas si un jeune déménage. Il sera accueilli dans l'autre club et défendra les couleurs de son club jusqu'à la fin de saison. Ensuite, il pourra muter lors de la prochaine saison.

Julien RICHEL COOPER précise que cela sera fait avec bon sens car pour bon nombre de mutations, les personnes sont contactées par téléphone pour connaître leur véritable motivation. Il faut savoir que les demandes des catégories de jeunes faussent allègrement les résultats par équipes.

Philippe LAFAY précise qu'il est d'accord et que le règlement intérieur doit être voté lors de l'assemblée générale.

Julien RICHEL COOPER répond par l'affirmative et indique que ces modifications sont proposées au comité directeur pour validation de l'AG à partir du 1^{er} septembre prochain.

Philippe LAFAY revient sur la modification sur les entrées en pôle et indique que c'était une mesure qui était destinée à protéger les clubs formateurs. Il note donc une contradiction.

Le président répond que le club est protégé pendant un an. Lorsque les athlètes intègrent un pôle ou un CREFED, ils sont amenés à participer à de nombreuses compétitions et certains clubs ne peuvent accompagner l'athlète et leur proposent de muter.

Le président informe les membres qu'un travail est en cours pour définir un nouveau système valorisant les clubs formateurs.

Philippe LAFAY demande sous quelle forme vont être valorisés les clubs, sans entrer dans le détail.

Le président lui propose de le contacter pour travailler sur ce dossier avec lui.

Hugues LE MERRRE demande si cela s'appliquera à toutes les catégories, M11, M13, M15, ...

Julien RICHEL COOPER répond par l'affirmative.

Hugues LE MERRRE indique que l'enjeu de compétitions et challenges est moins forte pour ces catégories-là.

Julien RICHEL COOPER répond qu'effectivement, mais il sera fort difficile de faire une catégorisation des mutations.

Hugues LE MERRRE est d'accord et pense qu'il serait bien de prendre l'avis de l'ensemble des présidents de région.

Julien RICHEL COOPER précise que dans la rédaction proposée de ces articles, il a rajouté qu'il y ait un accord du président de la région quittée et celui de la région d'accueil, ce qui n'était pas le cas auparavant puisqu'il n'y avait l'accord que du président de la région quittée.

Julien RICHEL COOPER pense qu'il est important, s'il y a changement de président de région, que le président de la région d'accueil soit au courant de la mutation et qu'il donne son accord.

Hugues LE MERRRE pense qu'il serait intéressant de soumettre ce sujet pour avis aux présidents de région.

Julien RICHET COOPER précise qu'il est d'accord pour approfondir la discussion.
Le système n'est peut-être pas parfait mais il est important de réguler les mutations.

Hugues LE MERRE lui répond que c'est un sujet récurrent dans les comités directeurs depuis qu'il y participe et que, dans l'idée, il est bien de clarifier les mutations.

Le président demande à Alain GARNIER, qui est le référent des présidents de région, de le noter pour la réunion du 5 juin prochain avec les présidents de région.

- Règlement médical

Brigitte SAINT BONNET passe la parole à Sylvain BOUQUET.

Il indique qu'il s'agit d'une mise à jour pour l'instant et présente l'organigramme non nominatif, mais juste avec la fonction des personnes, afin d'éviter de le changer dès qu'une personne est remplacée.

Sylvain BOUQUET précise également que la composition a changé puisqu'il avait été demandé de faire rentrer dans la commission médicale deux athlètes titulaires et deux athlètes suppléants et le président du sous-groupe de travail violences et honorabilité.

Sylvain BOUQUET indique qu'il va créer le groupe médical France, pour avoir un groupe de médecins interchangeables car, si demain l'un d'eux s'en va ou n'est pas disponible, le remplacement sera plus aisé.

Ce groupe se composerait de deux pôles :

- Suivi longitudinal qui va du très haut niveau au U6 du club : mise en place des suivis, certificats médicaux, mise en place de médecins référents nationaux et locaux pour les compétitions.
- Gestion du SMR avec une gestion globale. Il faut mettre en place une vraie collaboration de travail de l'ensemble des médecins qui entourent les athlètes.

Sylvain BOUQUET précise qu'il reviendra vers le comité directeur lorsque la nouvelle commission médicale sera en place pour aborder le règlement médical.

Sylvie SORMAIL interpelle Sylvain BOUQUET sur le fait que les médecins qui se déplaçaient sur les compétitions devaient prendre une assurance. Cela leur revenait plus cher que de ne pas travailler et, depuis quelques années, les médecins n'étaient plus obligatoires sauf sur certaines compétitions ou circuits.

Sylvain BOUQUET confirme mais maintenant il est possible de rémunérer les médecins, qui peuvent défiscaliser en don de bénévolat. Afin de n'engager aucun frais (impôt, assurance), il suffira que le médecin soit licencié avec une licence dirigeant et l'assurance fédérale sera prise en compte.

- Règlement financier

Brigitte SAINT BONNET passe la parole à Sylvie SORMAIL qui fait part des modifications de ce règlement qui date du 24 février 2017, à partir du PowerPoint annexé au procès-verbal.

Elle indique que concernant les procédures obligatoires d'achat inférieurs à 500 €uros, un seul devis suffit et au-delà il faut 3 devis et il faut 2, voire 3 signatures pour les validations.

Hugues LE MERRE demande si, dans un souci de complète transparence, le comité directeur pourra être informé des dépenses directement liées aux fonctions importantes, à savoir celles des entraîneurs nationaux, du président s'il le souhaite, sachant que cela évitera toute polémique sur ce genre de sujet et simplement à titre d'information.

Le président demande des précisions quant aux entraîneurs.

Hugues LE MERRE précise que les principales dépenses sont faites par les entraîneurs nationaux, la directrice générale.

Sylvie SORMAIL indique que toutes les dépenses doivent désormais être validées au préalable.

Hugues LE MERRE demande si le comité directeur pourra en avoir communication afin d'avoir une idée de ce que cela représente dans le budget.

Le président rappelle que toutes les lignes budgétaires sont inscrites dans le grand livre et que toutes les dépenses doivent être validées par une double signature, procédure qui n'était pas mise en place précédemment.

Concernant les entraîneurs, les rémunérations ont été régularisées pour mettre fin aux ajouts de salaires via des tickets de supermarchés.

Le président précise que les frais sont vérifiés par les services et est ravi qu'Hugues LE MERRE souhaite de la transparence et regrette qu'il ne l'ait pas demandé les années précédentes.

Hugues LE MERRE prend au mot le président pour qu'il communique ses dépenses si cela lui est demandé ce à quoi le président lui répond par l'affirmative. Depuis le début de la mandature, il n'a pas pris un jour de congés et travaille de 8 heures jusqu'à 22 heures pour l'escrime et que les dépenses effectuées sont pour le développement de l'escrime.

Hugues LE MERRE indique que cela est important pour le licencié de base de le savoir.

Le président n'est pas certain que cela intéresse le licencié.

Alain VARILLE s'étonne de la demande de Hugues LE MERRE qui s'apparente à du « flicage ».

Hugues LE MERRE lui répond que non.

Sylvie SORMAIL regrette qu'Hugues LE MERRE n'ait pas eu cette démarche lors de la précédente mandature.

Brigitte SAINT BONNET met fin à la discussion et invite Hugues LE MERRE, ainsi que les membres du comité directeur, à venir consulter les comptes à la fédération.

Brigitte SAINT BONNET indique que les modifications des différents règlements seront soumises à l'assemblée générale.

7/ Ordre du jour de l'assemblée générale

Brigitte SAINT BONNET énonce les différents points à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 29 mai 2021 à 10h00.

Julien RICHET COOPER demande, par rapport à la modification du règlement intérieur, s'il faudra expliquer la raison de la modification aux interlocuteurs.

Brigitte SAINT BONNET lui répond par l'affirmative.

Philippe LAFAY indique qu'il y a aussi l'AG de l'IFFE. Il indique que la convocation n'est pas claire.

Il indique que, sur le fond, le projet des statuts de l'IFFE n'est pas très clair. Il trouve qu'il y a des choses à revoir dans ce projet et conseille d'apporter des modifications avant l'AG.

Mario BOURDAGEAU prend la parole pour indiquer que le projet de statuts peut être finalisé et demande au comité directeur de faire part de ses remarques pour affiner ce projet.

Philippe LAFAY indique qu'il est d'accord car les statuts de l'IFFE méritent un bon toilettage.

Mario BOURDAGEAU indique qu'il pourra adresser une nouvelle version du projet avant la tenue de l'AG.

Philippe LAFAY lui fera part de ses remarques. Il demande qui est le commissaire aux comptes et le président lui répond qu'il s'agit du même cabinet, Grant Thornton.

Le président indique que la fédération est en train de réfléchir, au vu des écarts entre le ministère et Grand Thornton, à travailler différemment avec un co-commissaire.

Philippe LAFAY indique que le commissaire aux comptes est élu pour 6 ans.

Sylvie SORMAIL répond qu'il l'est jusqu'en 2024.

Le président indique que d'autres fédérations ont un co-commissaire aux comptes.

Philippe LAFAY est surpris que le commissaire aux comptes fasse mettre une provision sur l'URSAAF.

Le président lui répond qu'il n'est pas commissaire aux comptes mais suit les consignes de ce dernier.

Sylvie SORMAIL indique que le commissaire aux comptes, surtout pour des associations comme une fédération sportive, est frileux et demande de faire le maximum de provisions pour éviter de mauvaises surprises.

Sylvie SORMAIL ne le souhaitait pas forcément mais a suivi les recommandations des commissaires aux compte.

Le président clôt la réunion et fait part d'une bonne nouvelle qui peut aider les clubs et les présidents de région qui peuvent, dès le 1^{er} juin, prendre une licence pour la saison 2021-2022. Si un jeune prend sa licence en juillet ou août,

elle sera valable jusqu'en septembre 2022. Un contact a été pris auprès de l'assureur et, pour le même tarif, il est possible d'adhérer pour la saison 2022.

Il espère pouvoir en discuter avec les présidents de régions pour savoir comment le mettre en place lors de la réunion du 5 juin afin de l'annoncer aux clubs par la suite et à tous les licenciés.

L'ordre du jour étant épuisé, il est mis fin au comité directeur.

Grégory GOETZ
Secrétaire Général